



Mon amie a quittée le domicile conjugal.

Par **DURANT**, le **26/06/2009** à **17:41**

Bonjour,
Mon amie avec qui je n'avait aucun contrat de mariage, de pacs, de concubinage, a quitté la maison pour vivre avec un autre homme.
nous avons achetée cette maison a deux en 1999.
Faut-il que je fasse constater son départ du domicile par un huissier?

Par **Marion2**, le **26/06/2009** à **18:19**

Bonsoir,
Vous n'étiez pas mariés, donc elle n'a pas quitté le domicile conjugal.
Un constat d'huissier ne sera pas recevable, c'était son droit de partir si elle le souhaitait.
Pour la maison, il faut voir avec un notaire puisque vous en êtes tous les deux copropriétaires.
Cordialement.

Par **DURANT**, le **26/06/2009** à **18:30**

Je vous remercie pour votre réponse Laure